

Politique du Point d'Echange Internet de Johannesburg (JINX)

Généralités

- Le "PE" doit être géré par une association des Fournisseurs de Service Internet "Internet Service Provider Association" (ISPA) qui détermine les conditions pour la participation au Point d'Echange.
- Un lien au point d'interconnexion n'implique pas l'échange du trafic avec les autres participants à ce point.
- Les participants doivent négocier les accords d'échange du trafic avec les autres participants indépendamment de l'ISPA.
- Les participants doivent publier leur politique de peering.
- Dans le cas d'un conflit entre les participants, l'ISPA agira comme médiateur

Conditions de participation

- N'importe quel "grand" membre d'ISPA (comme défini dans la structure de l'adhésion de l'ISPA) peut participer à l'un ou l'autre ou à tous les PEs exploités par ISPA.
- N'importe quel membre "moyen" d'ISPA (comme défini dans la structure de l'adhésion de l'ISPA) peut participer simplement à un PE.

Coûts

- Les frais d'installation et les coûts de fonctionnement nécessaires pour fournir les aménagements essentiels à chaque PE sont divisés équitablement entre les participants à ce PE.
- Excepté celui qui héberge (host), chaque participant à un PE est responsable de l'installation et des coûts mensuels de la ligne physique qui le relie au Point d'Echange.
- L'hébergeur peut se relier directement au PE en utilisant une ligne synchronisée. L'hébergeur doit payer à l'ISPA un montant équivalent au coût d'installation et de location d'une ligne spécialisée de la même capacité que la ligne synchronisée.

Rôle de ISPA

- L' ISPA gardera un ensemble de comptes pour chaque PE.

Rôle de l'hébergeur

- L'hébergeur de chaque Point d'Echange doit s'assurer que les équipements essentiels sont disponibles au Point d'Echange.
- L'hébergeur doit s'assurer que tous les participants ont accès au Point d'Echange 24 heures sur 24.

Rôle du participant

- Chaque participant au Point D'Echange doit négocier un accord d'échange de trafic avec au moins deux autres participants au Point d'Echange.
- Chaque participant est responsable de la ligne physique le reliant au Point d'Echange.
- Chaque participant doit fournir un routeur pour le Point d'Echange. Le routeur reste la propriété du participant.

Responsabilité

- Les participants ne peuvent tenir, l'association "ISPA" ou tout autres participants, responsables des pannes de réseau de quelque sorte que ce soit.